VSRB VA ABRS

Rapport de gestion **2019**

Nous nous impliquons à renforcer la marge de manœuvre entrepreneuriale des banques régionales en Suisse.

Sommaire

Avant-propos 4

Activités 6

Rapport annuel 8

Structure de l'Association 14

Chiffres clés 15

Taskforces 16

Les membres de l'ABRS 20

Conseil d'administration et Secrétariat 22

Avant-propos

Pour les banques régionales suisses, 2019 a été une année de nouvelle normalité. Le contexte de taux d'intérêt négatifs et la forte concurrence rencontrée sur le marché hypothécaire ont continué de façonner les événements sur la place financière, accroissant encore la pression sur la marge d'intérêt. Il convenait également de se préparer aux nouvelles dispositions réglementaires, en particulier à la loi sur les services financiers (LSFin) et à celle sur les établissements financiers (LEFin), qui, avec les ordonnances d'application, ont été mises en œuvre par le Conseil fédéral le 1er janvier 2020.

L'Association des banques régionales suisses (ABRS) a encore étendu sa présence au cours de la deuxième année de son existence et s'est solidement implantée dans le paysage associatif de la place financière suisse. Des rencontres régulières ont lieu avec les autorités, la Banque nationale suisse et d'autres associations du marché financier. Notre Association a une position forte dans les structures de l'Association suisse des banquiers (ASB) et entretient des échanges avec des organisations similaires en Europe. Enfin, elle soigne également des contacts avec des représentantes et représentants parlementaires.

En outre, l'ABRS a contribué à sensibiliser la collectivité sur les banques régionales par le biais d'une nouvelle présence sur le Web et de contacts avec les médias, créant ce faisant une meilleure compréhension de la préservation de la diversité existante au sein du secteur financier. À son tour, cela est important pour faire comprendre que les différents acteurs ont également besoin de codes réglementaires différenciés adaptés à leurs modèles d'affaires et de risque.

La tâche principale de l'Association reste donc la représentation des intérêts. Elle veille à ce qu'il n'y ait pas de restriction inutile à la marge de manœuvre entrepreneuriale des banques régionales et à ce que les coûts réglementaires ne débordent pas. À l'externe, de nombreux représentants de l'ABRS participent aux instances de

Jürg de Spindler, Directeur, et Jürg Gutzwiller, Président

la place financière, tandis qu'à l'interne, un grand nombre de taskforces favorisent la formation d'opinions. L'implication de nos experts avec leur pertinence pratique élevée, une organisation agile et svelte et de courtes distances nous permettent de délivrer des prises de position opportunes et significatives en temps utile également sans grands déploiements d'états-majors.

Le projet «Régime des petites banques (RPB)» de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), qui a été testé dans une phase pilote, a dominé thématiquement le cercle des banques régionales en 2019. Lors des procédures de consultation, l'ABRS s'est impliquée pour des barrières d'accès basses – en fin de compte avec un franc succès. Ce sujet est expliqué plus en détail dans une partie séparée du rapport de gestion. Outre ce projet, il convenait de traiter d'autres questions importantes telles que la mise en œuvre imminente de la LSFin et de la LEFin, les innovations dans la garantie des dépôts, la protection des données, la lutte contre le blanchiment d'argent, la réforme de l'impôt anticipé et les risques du marché immobilier.

Jürg de Spindler
Directeur

Jürg Gutzwiller
Président

Activités 2019

25 janvier, rencontre des délégués ABRS

Notre rencontre des délégués a eu lieu pour la première fois au centre Welle7 à Berne en reconnaissance du travail dévoué de milice de nos nombreux représentants dans les organisations du marché financier suisse. Outre la possibilité d'échanges directs avec les membres du Conseil d'administration et les collaborateurs du Secrétariat, le conférencier invité Claudio Zanetti, conseiller national, a encouragé les discussions sur les questions actuelles de politique relatives aux marchés financiers.

21 mai, Assemblée générale ABRS

La deuxième Assemblée générale ordinaire s'est déroulée à l'AURA Zurich. À l'issue de l'Assemblée, nos membres venus de toute la Suisse ont écouté avec intérêt la présentation du professeur Andreas Dietrich, directeur de l'IFZ (HSLU), intitulée « Quel est le comportement effectif de la clientèle bancaire? Bonnes et mauvaises nouvelles ».

14 novembre, manifestation spécialisée ABRS

Lors de la manifestation spécialisée au Stadttheater Olten, divers représentants de la banque ont rendu compte des nouveaux services innovants qui peuvent être mis en œuvre dans leur banque malgré le secret bancaire et la loi sur la protection des données.

2 décembre, manifestation de réseau IPBD

Le premier jour de la session d'hiver des Chambres, les banques nationales ont invité les parlementaires actuels et nouvellement élus à la manifestation de réseautage. La soirée à Berne a été ouverte par le conseiller fédéral Guy Parmelin et a été entièrement consacrée aux différentes spécialités régionales.

Rapport annuel

Les taskforces en plein engagement opérationnel

Au cours du premier trimestre, le Secrétariat a recruté des experts des banques membres pour former huit taskforces. Après les premières expériences faites avec des groupes de travail internes à l'Association au cours de l'année de création, l'objectif était maintenant de couvrir toute la gamme des questions de réglementation des marchés financiers. Une taille de six personnes par taskforce a été recherchée, afin de répartir le travail exigé par les appréciations de situations et les prises de position entre les personnes engagées. Une neuvième taskforce a été constituée à la fin de l'année pour fournir un appui professionnel dans les domaines suivants: formation, numérisation, garantie des dépôts, comptabilité financière, marché immobilier, Private Banking, droit et Compliance, fiscalité et prévoyance. Des experts sont également disponibles pour d'autres sujets, tels que la durabilité et les questions économiques, et apportent leurs connaissances dans des questions sporadiques.

Le Secrétariat a suivi neuf groupes de travail en tout, qui ont bouclé 14 dossiers et poursuivi ou rouvert 22 dossiers. Cela comprend principalement des audiences et des procédures de consultation, de même que des entretiens et la collaboration à des prises de position.

Normalement, le Secrétariat transmet la documentation relative à une nouvelle affaire réglementaire à la taskforce compétente. Un responsable thématique est désigné en concertation avec le lead de la taskforce. Étant donné que l'ABRS est principalement impliquée dans le cadre de l'Association suisse des banquiers (ASB), la première prise de position est transmise par l'intermédiaire du représentant de l'ABRS à l'organe compétent de l'ASB. Selon le dossier traité, ce processus est répété jusqu'à ce que la prise de position de l'ASB soit disponible.

Dans le cas de questions d'intérêt général, certains documents sont également mis à la disposition d'un plus large éventail de personnes par l'intermédiaire des forums techniques. Il s'agit de plateformes thématiques internes en ligne pour les spécialistes intéressés des banques membres.

Si des préoccupations spécifiques des banques régionales devaient être mises en évidence ou si un accord à l'échelle de l'industrie était difficile en raison des différents modèles d'affaires, l'ABRS s'implique dans le cadre de la Coordination des banques domestiques (CBD). Celle-ci regroupe les banques qui opèrent presque exclusivement au niveau national, à savoir les banques cantonales, la Banque Migros et les banques Raiffeisen en plus des banques régionales. L'activité concurrentielle sur le même marché n'empêche pas ces établissements de s'entendre en matière de coopération conceptuelle. Des préoccupations communes sont définies, qui sont ensuite représentées dans le cadre de l'ASB et également vis-à-vis de la politique. Cela fait sens dans les cas où des attitudes de compromis édulcorées de l'ensemble de la branche seraient inappropriées comme base d'élaboration dans le contexte politique.

Thèmes réglementaires

En 2019, des sujets réglementaires allant de la reformulation de chiffres marginaux de circulaires à la surveillance de questions

mondiales ont dû être abordés. Le régime des petites banques était le plus concret et le plus pertinent pour les banques régionales. Après avoir été testés dans le cadre d'un projet pilote, les ajustements réglementaires sont entrés en vigueur en 2020 (voir encadré p. 11). Du point de vue de la politique réglementaire, il est généralement à saluer que la réflexion d'une orientation vers le risque soit plus importante: cela signifie qu'une réglementation devrait principalement servir à contrôler les risques ou à ne pas les mettre en œuvre lorsqu'ils ne sont pas pertinents – « same risk – same rule ». Ce principe est en fin de compte une réflexion sur les origines de la réglementation du secteur financier (voir le Message à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 2 février 1934). En d'autres termes, s'il existe des garanties élevées dans des établissements spécifiques, la demande d'un reporting simplifié ne vise pas à obtenir un privilège par voie politique, mais à accroître l'efficacité de la réglementation et donc de la surveillance. Le principe « same risk – same rule » se réfère aux obligations souveraines imposées aux banques, c'est-à-dire à la relation entre elles et l'autorité. Toutefois, lorsque le Conseil d'administration d'un établissement adopte des règles internes en matière de reporting ou de gouvernance, il s'agit de ses propres règles d'entreprise, qui ne font pas l'objet d'une représentation des intérêts par l'ABRS.

La révision de la loi bancaire passée en procédure de consultation au cours du premier semestre 2019 a été d'une importance générale pour le secteur bancaire. Trois domaines doivent être modifiés d'un seul coup: l'assainissement des banques, la garantie des dépôts et la ségrégation des titres intermédiés. Les taskforces KORECO et Garantie des dépôts se sont réparti les tâches. Un accord au sein de la branche a été possible, de sorte que l'ABRS a soutenu la prise de position commune.

Afin de souligner deux aspects (législation en matière d'insolvabilité: prise en compte des coopératives; garantie des dépôts: prise en compte des dépôts esisuisse dans le calcul de la liquidité) qui ont eu une incidence supérieure à la moyenne sur les banques suisses, l'ABRS a également soutenu une prise de position dans le cadre de la CBD. Un autre thème central, qui a occupé intensivement l'ABRS en 2019, était la mise en œuvre de la LSFin et de la LEFin. Le Conseil fédéral a rédigé les ordonnances correspondantes auxquelles l'Association a activement contribué dans le cadre de l'ASB. Il a été encourageant de constater que la période de transition pour la mise en œuvre dans les établissements a pu être fixée à deux ans, comme l'a également préconisé l'ABRS. Outre les ordonnances, l'Association a participé à un groupe de travail de l'ASB sur les questions pratiques de mise en œuvre de la LSFin. Le point de vue pratique des banques régionales sur l'élaboration d'un questionnaire proposant des solutions possibles a été particulièrement apprécié.

L'ABRS se coordonne au sein de la CBD pour la réforme de l'impôt anticipé (IA). L'objectif reste de maintenir les coûts de tout impôt à l'agent payeur à un niveau bas, de ne pas transférer aux banques la responsabilité de l'assujettissement à l'impôt du client et de permettre la possibilité de coopérer avec SIX pour le règlement de l'impôt à l'agent payeur.

L'ABRS continue de prendre clairement position sur l'intention du Conseil fédéral annoncée en septembre 2018 de permettre à Post-

Finance d'opérer dans les affaires de crédit: une «banque fédérale» est constitutionnellement irrecevable et n'est pas justifiée en termes de politique réglementaire.
Le développement durable ou le placement durable s'étant emparé de la branche bancaire, il est également devenu un enjeu pour l'ABRS. Toutefois, les banques régionales ne sont pas (encore) au centre des demandes de réorientation du secteur bancaire, étant concentrées sur les affaires hypothécaires. En termes de revenus, les parts des opérations de commission vont de 10 % à 15 %, ce pourcentage étant légèrement supérieur dans le cas des grandes banques régionales. Les établissements décident de la gamme d'opportunités de placement qui répondent à des objectifs durables sur la base de la demande de leurs clients. Au niveau associatif, l'ABRS a nommé un représentant dans un groupe de travail de l'ASB.
L'ABRS a accepté d'appuyer une enquête sur le coût des circulaires. Le ZHAW (Haute école zurichoise en sciences appliquées) a préparé un questionnaire pour le compte du SIF, qui a été envoyé à tous les membres par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ABRS.
Enfin, l'ABRS a également gardé un œil sur la fiscalité de l'économie numérique. Bien que cela n'affecte pas directement les banques régionales, les approches discutées au sein de l'OCDE seraient une révolution fiscale touchant l'ensemble de l'économie suisse. En particulier, la répartition de l'impôt sur le revenu entre les pays générateurs de chiffres d'affaires affecterait au-dessus de la moyenne la Suisse en tant que pays exportateur.

Activités de réseau

Pour que l'ABRS soit bien positionnée, il est essentiel que le Secrétariat soit systématiquement mis en réseau. D'une part, cela se fait au sein de l'Association, dans laquelle le directeur visite régulièrement les membres sur place. Les besoins et les préoccupations des banques membres sont ainsi constamment identifiés, les projets et intentions en cours de l'Association sont expliqués. 16 visites officielles de ce type ont eu lieu en 2019.
La manifestation spéciale de l'ABRS sur la numérisation et la protection des données, qui s'est tenue à Olten à l'automne, a regroupé deux thèmes, qui sont normalement abordés séparément. L'objectif de l'événement était d'identifier les opportunités d'offrir des services nouveaux, contemporains ou élargis aux clients malgré les obstacles réglementaires. Trois études de cas ont montré des moyens concrets par lesquels les participants au niveau de la direction et des spécialistes pourraient acquérir des connaissances utiles, en plus des échanges toujours appréciés entre eux (voir sous Activités).
Pour les «relations extérieures» de l'ABRS, les trois douzaines de représentants jouent un rôle important dans les instances de la place financière. Ils contribuent à façonner l'image du monde pratique et pragmatique des banques régionales. En outre, le Président et le Directeur échangent avec des représentants des autorités (FINMA, SIF, BNS), du Parlement, d'autres associations du marché financier et d'autres organisations de politique économique.

En point de mire: le régime des petites banques

Régimes des petites banques – premiers travaux pour la taskforce KFR

Les membres de l'Association ont été représentés directement dans les discussions portant sur d'éventuels allégements et adaptations dans les circulaires et les programmes d'audit via la participation active d'Andreas Buri (Clientis SA), de Felix Hofstetter (Bank EKI Genossenschaft) et de la Vice-Présidente Marianne Wildi (Hypothekarbank Lenzburg AG) dans le panel d'experts « Petites banques » de la FINMA. Pour les travaux concrets sur les circulaires concernées, la FINMA a formé un groupe de travail auquel Marianne Wildi était également présente. Trois experts – Rolf Bohnenblust (Hypothekarbank Lenzburg AG), Monika Lüdy (Entris Banking AG) et Daniel Reusser (Bank EKI Genossenschaft) – y ont été délégués, qui ont ensuite été élargis en la taskforce KFR de l'ABRS.

La première tâche des experts était d'élaborer des propositions d'allégements dans le domaine qualitatif dans diverses circulaires de la FINMA. Les trois experts se sont réparti les circulaires, ont discuté des potentiels d'allégement en séance plénière et ont finalement orienté la représentante ABRS du groupe de travail. La FINMA a également fait appel au groupe de travail pour des propositions d'allégements dans les programmes d'audit de la FINMA.

Une autre phase importante des travaux des experts de l'ABRS a commencé avec la publication des documents issus de l'audition par le DFF et la FINMA au printemps 2019. Les adaptations prévues dans l'ordonnance sur les fonds propres et dans les différentes circulaires de la FINMA ont dû être analysées et coordonnées avec les adaptations requises issues des séances du groupe de travail. Afin d'intégrer les exigences de l'ABRS dans la prise de position de l'ASB, il convenait d'élaborer des chaînes d'argumentation. La prise de position de l'ASB a été discutée par itérations entre les banques membres intéressées. En raison de l'importance du régime des petites banques pour les banques régionales, une propre lettre de l'ABRS – en complément à la prise de position de l'ASB – a été soumise au DFF et à la FINMA le 8 juillet 2019. Elle a réaffirmé les critères de référence du régime des petites banques pour les banques régionales, en étant favorable au projet lui-même.

En outre, il a été fait référence à la compatibilité manifeste du régime des petites banques avec le but de la réglementation bancaire suisse depuis son origine.

Régime des petites banques – qu'est-ce qui a été réalisé?

Le 27 novembre 2019, la mise en œuvre définitive du régime des petites banques a été publiée dans l'ordonnance sur les fonds propres et dans la circulaire correspondante de la FINMA. Quelles adaptations ont pu être réalisées par rapport aux documents de l'audition? Une conclusion positive peut être tirée selon l'ABRS.

Les critiques de la branche concernant l'étalonnage excessivement restrictif des critères d'entrée ont été prises en compte:

- les fonds propres requis correspondent désormais à un ratio de levier d'au moins 8 % pour les établissements des catégories prudentielles 4 et 5 (au lieu de 9 % pour les banques de la catégorie prudentielle 4);
- le seuil du Liquidity Coverage Ratio (LCR) a été abaissé de 120 % à 110 %.

L'exigence d'une prise en compte dans les fonds propres de base des réserves latentes figurant dans la position «Autres provisions» (après déduction des impôts latents) n'a pas trouvé grâce dans la version finale du régime des petites banques.

Expériences tirées du projet pilote

24 banques du cercle de l'ABRS ont participé au projet pilote. À l'exception de la suppression de l'annonce sur le Net Stable Funding Ratio (NSFR) à la BNS / FINMA, le projet pilote n'a apporté aucun allégement significatif directement « tangible » pour les banques participantes.

Les premiers allégements financiers et procéduraux tangibles sont attendus dans les banques participantes avec la suppression de la mise en œuvre des adaptations en attente dans le domaine des fonds propres minimaux. Enfin, il reste à voir si les conditions du propre refinancement vont changer pour les banques participantes.

Intérêt européen porté au régime des petites banques

Les expériences très avancées de la Suisse en matière de régime des petites banques ont motivé l'attention portée par des organisations similaires de banques régionales en Europe. Il en est résulté un échange qui permet à l'ABRS de se faire une idée de l'évolution de la réglementation dans l'UE et de partager des perspectives pratiques.

La participation à l'événement annuel de la British Building Societies Association (BSA) en mai 2019 a été riche en enseignements. Cette association de banques régionales (Building Societies, BS) a une structure de membres similaire à celle de l'ABRS, tant en termes de nombre de membres (BSA 44 vs ABRS 59) que de tailles des bilans: leurs totaux à la fin de 2018 se situaient entre GBP 108 mio et GBP 238 mrd (GBP / CHF environ 1.25). Si l'on fait abstraction de trois «écarts statistiques flagrants» (GBP 43, 46, 238 mrd), la répartition des banques BSA est comparable à celle des banques ABRS (108 mio à 23 mrd contre CHF 185 mio à 27 mrd). Alors que les BS sont toutes organisées en coopératives, ce n'est le cas que pour 17 seulement des 59 membres de l'ABRS. Les ratios de levier dans les deux pays sont également un multiple du minimum réglementaire de 3 %: de 4,2 % à 10,7 % pour BS contre 4,5 % à 14,3 % dans l'ABRS. Lors de l'événement, divers prestataires liés aux BS étaient présents, qui, en plus des offres fintech habituelles, promouvaient des services également dignes de réflexion pour les banques régionales suisses, tels qu'un suivi complet en cas de décès. L'exposé d'un représentant de la Financial Conduct Authority (FCA, responsable de la protection des consommateurs dans le secteur financier), qui a sa propre section évaluant la culture au sein des banques, a également été impressionnant.

L'ABRS a aussi été contactée par le Baden-Württembergischer Genossenschaftsverband e.V., qui s'est enquis du statut du régime des petites banques lors d'une visite à Berne. Sur ses 800 membres, un cinquième sont des banques dites Volksbanken et Raiffeisenbanken. L'ABRS a également été invitée à participer à une réunion d'un groupe de travail européen consacré à la simplification de la réglementation des petites banques au niveau européen. Des représentants d'associations nationales de banques régionales d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Autriche, du Luxembourg, de Pologne et d'Espagne tentent d'intervenir auprès de la Commission européenne et espèrent que l'évolution de la situation en Suisse donnera plus de poids à leurs préoccupations. En raison du grand intérêt porté au régime des petites banques, l'approche suisse a pu être présentée lors de la rencontre de Berlin. Une attention particulière a été accordée à la répartition des banques suisses en catégories prudentielles et au principe de proportionnalité dans la réglementation, ainsi qu'à la décision de renoncer totalement à l'avenir au respect de la quote-part pondérée des fonds propres dans le cadre du régime des petites banques. Les discussions ont montré que, en ce qui concerne la mise en œuvre des normes de «Bâle III final», l'idée d'un «gel» de l'approche existante en matière de normes de risque de crédit en faveur d'une prime par rapport à la quote-part de fonds propres minimum est poursuivie pour les petites banques dans l'UE. Il est également ressorti du débat qu'en raison de l'importance différente des banques régionales dans les différents pays, influencer la législation de l'UE n'est pas aisée ni ne présente un intérêt pour tous les pays. Au cours du premier trimestre de 2020, les projets de révision de la Capital Requirement Directive (CRD VI) et de la Capital Requirement Regulation (CRR III) seront soumis à consultation.

Perspectives

D'un point de vue réglementaire, trois questions d'importance pour les banques régionales seront au premier plan pour 2020. Il s'agit d'abord de la mise en œuvre de « Bâle III final ». Des ajustements devront être définis par voie d'ordonnance et de circulaires, qui devraient entrer en vigueur d'ici 2022. L'ABRS plaidera en faveur d'une réglementation fondée sur le risque (proportionnalité, méthode simplifiée, élargissement du régime des petites banques), car il apparaît déjà que la conception de questions individuelles revêtant une importance particulière pour les banques régionales sera controversée. Deuxièmement, la garantie des dépôts est traitée au Parlement. Ici, comme dans le contexte de la procédure de consultation, l'ABRS continuera d'œuvrer à une solution aussi rentable que possible. En outre, le Parlement débattra de la révision de la loi sur le blanchiment d'argent en 2020. D'une manière générale, il sera nécessaire de se pencher sur l'efficacité des «règles du jeu» des marchés financiers. L'expérience montre que de nombreuses réglementations sont élaborées sans certitude quant à leur impact ou à leurs répercussions sur les coûts, bien que le législateur l'exige depuis longtemps. Toutefois, une analyse d'efficacité correspondante est indispensable pour une conception optimale de la réglementation.

En outre, les thèmes de la numérisation, de la durabilité et de la sécurité continueront d'occuper la place financière et ses différents acteurs en 2020 et au-delà. Des conséquences étendues sont attendues pour les banques régionales. L'ABRS veillera au maintien de la marge de manœuvre entrepreneuriale. Enfin, des réformes devront être poursuivies dans le secteur de la formation financière (y compris les « Employé-e-s de commerce 2022 ») et dans la politique fiscale (impôt anticipé et droit de timbre d'émission) en 2020.

Structure de l'Association

Neuf taskforces pour la formation d'opinion

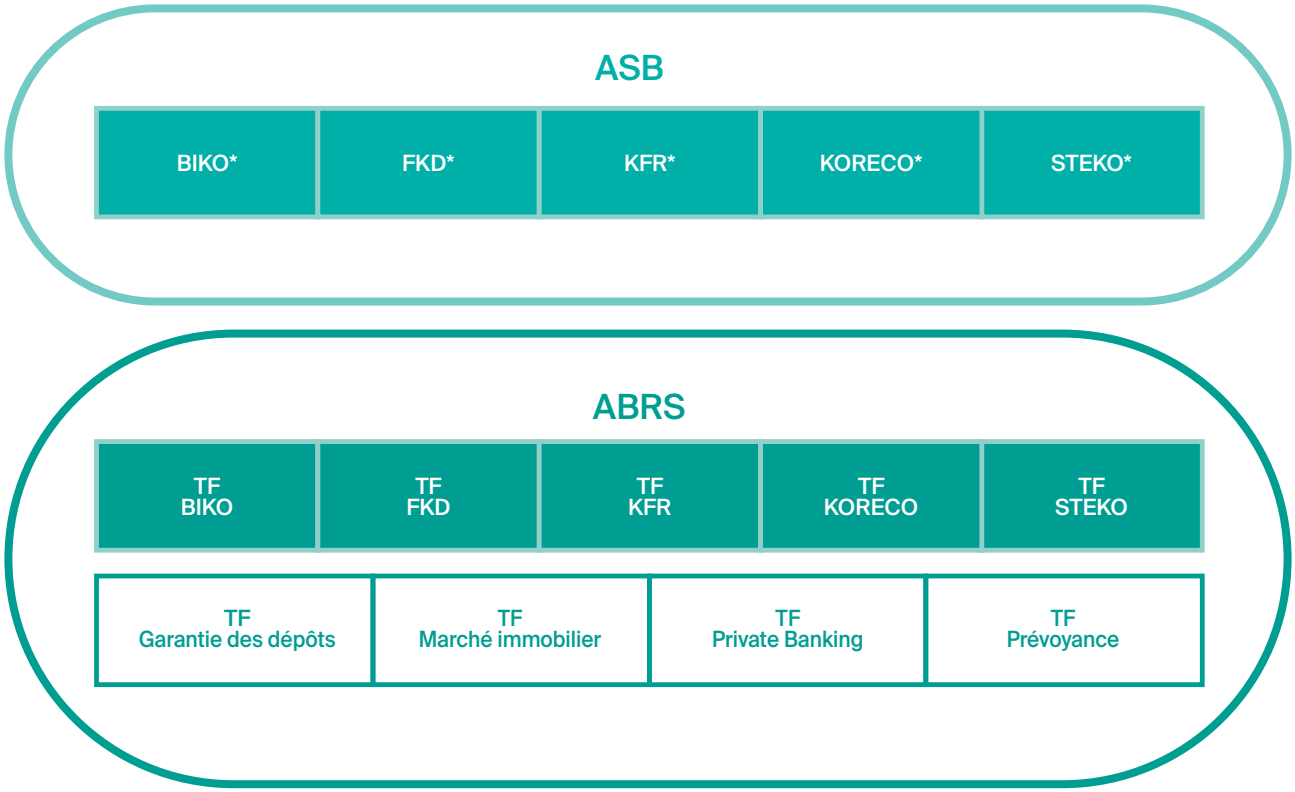

Taskforces thématiques (TF)
Première rangée: TF en tant que reflet des commissions ASB; deuxième rangée: TF supplémentaires pour d'autres sujets

* **BIKO:** Commission d'experts Formation; **FKD:** Commission d'experts Numérisation; **KFR:** Commission d'experts Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes; **KORECO:** Commission d'experts Droit et Compliance; **STEKO:** Commission d'experts Fiscalité

Aperçu du paysage associatif

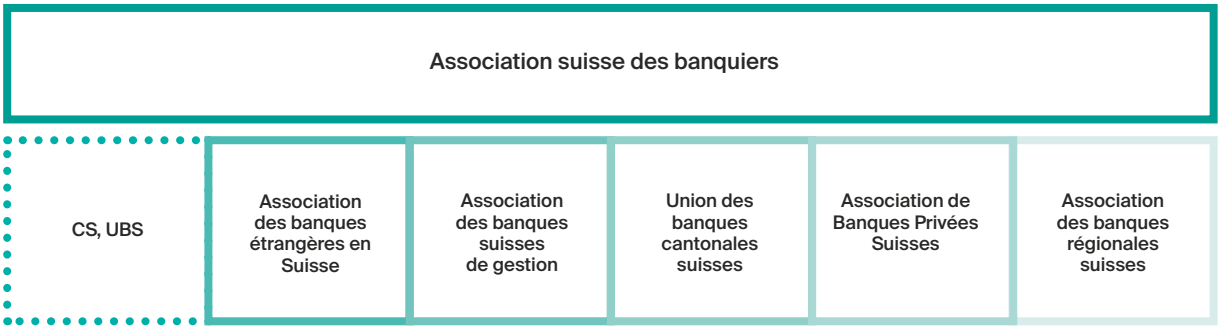

Chiffres clés

Nombre de banques suisses

	1999	2009	2019
Banques cantonales	24	24	**24**
Grandes banques	3	2	**4**
Banques régionales	106	70	**60**
Banques Raiffeisen	1	1	**1**
Banques opérant en Bourse	54	49	**40**
Banques avec propriétaires étrangers	123	123	**72**
Filiales de banques étrangères	21	33	**23**
Banques privées	17	14	**5**
Autres banques	7	9	**17**
Total	356	325	**246**

Crédits hypothécaires

Données en %

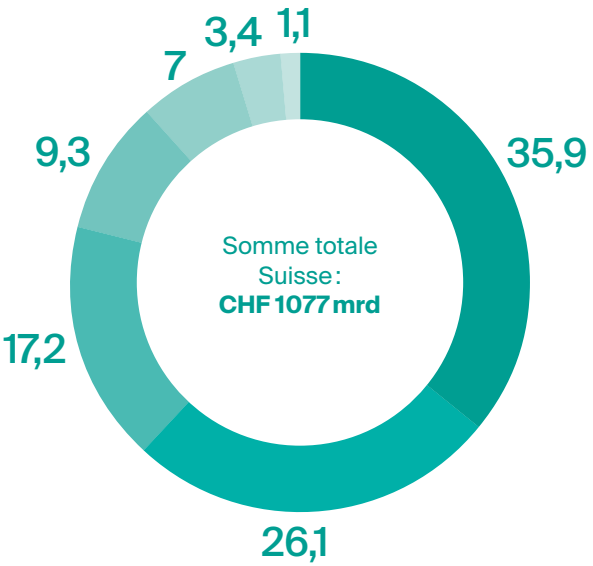

- Banques cantonales
- Grandes banques
- Banques Raiffeisenbanken
- Banques régionales
- Groupes bancaires non représentés
- Banques étrangères
- Banques opérant en Bourse

Total du bilan

Données en %

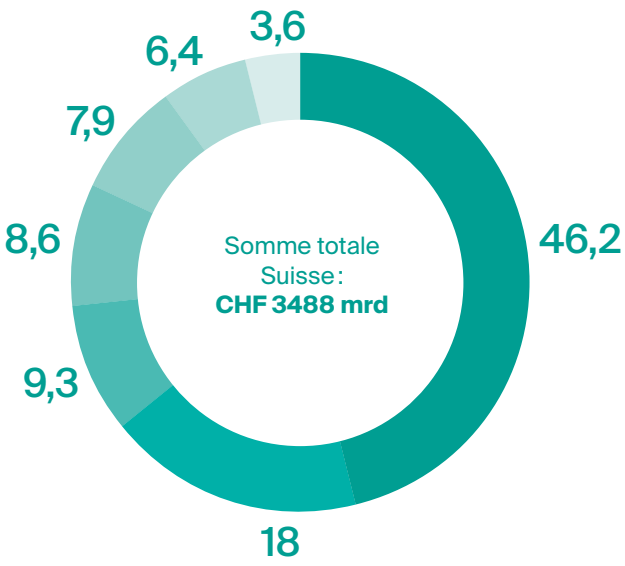

- Grandes banques
- Banques cantonales
- Banques étrangères
- Groupes bancaires non représentés
- Banques Raiffeisen
- Banques opérant en Bourse
- Banques régionales

Jour de référence des chiffres recensés: 31.12.2019

Source: BNS + FINMA

Taskforces

Taskforce Droit et Compliance (KORECO)

Les questions législatives n'ont pas diminué en 2019 et ont tenu en haleine la taskforce mise en place par le Secrétariat de l'ABRS pour la Commission d'experts Droit et Compliance (KORECO) de l'Association suisse des banquiers (ASB). À la suite de l'adoption de la loi sur les services financiers (LSFin) et de celle sur les établissements financiers (LEFin), leurs ordonnances publiées en novembre 2019 ont été d'une importance capitale. En outre, la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20) et l'ordonnance relative au blanchiment d'argent de la FINMA (OBA-FINMA) ont été relancées. La loi sur le blanchiment d'argent, qui est actuellement examinée par le Parlement, fait toujours défaut. Le troisième point à mentionner concerne la protection des données. Le message a été publié en 2019, l'UE insiste sur la mise en œuvre, mais les négociations portant sur la loi sur la protection des données au Parlement sont toujours en cours. Il apparaît que la tendance inverse de la « transparence par rapport à la protection des données » persiste. La taskforce devra également se pencher sur ces questions en 2020, l'objectif d'un suivi autonome des lois à traiter par le Parlement se poursuivant.

Lead taskforce: Pascal Baumgartner, Banque Valiant SA

Taskforce Numérisation (FKD)

Au cours de la deuxième année de son existence, la commission d'experts Numérisation s'est concentrée principalement sur les thèmes qui, grâce aux dernières technologies, ouvrent de nouvelles opportunités et promettent des gains d'efficacité pour la place financière suisse: l'informatique en nuage d'une part (cloud computing), les actifs numériques et la blockchain d'autre part. En mars 2019, l'ASB a publié avec le Guide « Cloud » des recommandations pour sécuriser le cloud banking, qui montre aux établissements intéressés selon quelles lignes directrices juridiques et techniques elles peuvent évoluer dans le cloud. Cela devrait permettre d'utiliser les services informatiques plus efficacement et à moindre coût à l'avenir. Dans le domaine de la blockchain et des actifs numériques, la Commission a participé à la consultation sur l'adaptation de la législation fédérale à l'évolution de la technologie des registres électroniques distribués (blockchain / Distributed Ledger Technology, DLT). Entre autres, les ajustements proposés établiront la base juridique pour le négoce de droits sur base DLT et l'élimination des actifs cryptés dans les procédures de faillite. En outre, la question open banking a été abordée à nouveau dans le cadre d'un groupe de travail nouvellement constitué afin de tenir compte des derniers développements.

Lead taskforce: Christoph Wille, Banque Valiant SA

Taskforce Formation (BIKO)

En 2019, une réorientation du secteur de la formation a eu lieu, car les divers défis dans le secteur bancaire nécessitent des compétences nouvelles et plus larges. La nouvelle stratégie de l'ASB en matière de formation repose sur deux mandats: les services de formation (coordination de la formation initiale et de la formation continue) et le développement de la formation (anticipation de nouvelles tendances et de nouveaux thèmes enfin d'en dériver des mesures). Des priorités stratégiques pour 2020 ont été fixées pour la mise en œuvre. En outre, la coopération et les échanges avec les différentes organisations liées aux banques – telles que les associations bancaires régionales, le SFI ou le CYP – seront intensifiés grâce à diverses mesures telles que des rencontres régulières, des initiatives conjointes, des séries de manifestations et des articles spécialisés, etc. Le projet de réforme «Employé-e-s de commerce 2022» s'est bien développé en 2019. La branche a fait part de ses préoccupations. Une mise en œuvre pratique sera élaborée et planifiée en 2020. Le Secrétariat fournira des informations trimestrielles sur le projet en 2020 afin que la branche dispose d'un niveau d'information uniforme. Le projet de révision du programme-cadre d'enseignement de l'École Supérieure Banque et Finance (ESBF) a été adopté à l'automne et est actuellement mis en œuvre par l'ASB en coopération avec Kalaidos BF School jusqu'à l'été 2022.

Lead taskforce: Franziska Amstutz, Banque Valiant SA

Taskforce Fiscalité (STEKO)

L'ABRS a soutenu la réforme fiscale et le financement de l'AVS dans l'intérêt général de la place économique suisse. Le 19 mai 2019, cette proposition a été clairement acceptée par le souverain suisse avec 66,4 % de oui. Au cours de l'été, le Conseil fédéral a approuvé les paramètres de base de la réforme de l'impôt anticipé; la procédure de consultation est prévue pour le premier trimestre 2020. L'élément central est l'exonération des personnes morales nationales et des investisseurs étrangers de l'impôt anticipé sur les placements à intérêts suisses. En revanche, la fonction de garantie de cet impôt doit être étendue en Suisse pour les personnes physiques, pour lutter ainsi contre la soustraction fiscale. La mise en œuvre technique doit reposer sur le principe de l'agent payeur, ce qui implique des tâches supplémentaires et des risques de responsabilité pour les banques. L'ABRS soutient une proposition de la CBD visant à mettre en œuvre le principe de l'agent payeur en fonction des besoins des banques suisses. La réforme de l'impôt anticipé et la suppression du droit de timbre de négociation continueront d'être au centre des préoccupations de l'ABRS dans la STEKO en 2020.

Lead taskforce: David Wiesner, Entris Banking SA

Taskforce Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes (KFR)

En 2019, la taskforce KFR de l'ABRS a traité de deux questions clés présentant un intérêt particulier pour les banques régionales: le régime des petites banques (voir la partie séparée ci-dessus) et « Bâle III final ». La phase finale de la réglementation de Bâle III a déjà été esquissée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire à la fin de 2017 et prévoyait une période de mise en œuvre de cinq ans pour la plupart des mesures (output floor: dix ans). L'ABRS s'est toujours engagée à faire en sorte que la Suisse ne se rue pas en avant concernant cette réglementation et s'oriente plutôt sur l'UE et les États-Unis. En outre, l'Association exige une mise en œuvre effective dans le sens de la proportionnalité, de sorte que les risques soient principalement limités («same risk – same rule») et pas simplement réglementés indépendamment du modèle d'affaires. En ce sens, l'ABRS s'est également engagée à maximiser l'utilisation des marges de manœuvre nationales, comme dans le cas de la réglementation sur les pertes anticipées (Expected Loss), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Le fait que la taskforce soit représentée par un membre dans le groupe de travail national « Bâle III final » est d'une grande utilité pour la défense des intérêts, les préoccupations étant ainsi prises en compte à un stade précoce du processus de régulation.

Lead taskforce: Ewald Burgener, Banque Valiant SA

Taskforce Prévoyance (créée à fin 2019)

Les affaires de prévoyance (3a et libre passage) sont traitées dans la plupart des banques par l'intermédiaire de fondations de prévoyance. Celles-ci sont contrôlées par les banques, mais sont soumises aux surveillances cantonales des fondations et non pas à la FINMA. La majorité de ces fondations se sont organisées au sein de l'Association prévoyance suisse (APS). Cette dernière défend les intérêts des prestataires 3a et des fondations de libre passage. La taskforce Prévoyance examine l'impact possible des réformes et des interventions à venir dans le but de promouvoir les intérêts communs des banques régionales.

Lead taskforce: Daniel Friedli, Entris Banking SA

Taskforce Garantie des dépôts

En séance du 8 mars 2019, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur la révision partielle de la loi sur les banques (LB). Il propose des règles révisées sur l'assainissement des banques, le renforcement de la garantie des dépôts et des dispositions supplémentaires sur la ségrégation des titres intermédiés. Les innovations impliquent des ajustements et des implications financières pour les banques. La révision de la garantie des dépôts représente un bon compromis entre les banques, d'une part, et les créances visant à garantir les dépôts, d'autre part. La taskforce Garantie des dépôts s'est concentrée sur la neutralité des coûts en termes de liquidité et de fonds propres lors de la révision de la protection des déposants pour les banques nationales régionales, et a formulé diverses préoccupations pragmatiques concernant les ajustements dans le domaine de la couverture par les fonds propres et les dispositions en matière de LCR.

Lead taskforce: Serge Laville, Banque Valiant SA

Taskforce Private Banking

L'année 2019 n'a apporté aucun travail de projet particulier à la taskforce Private Banking. Néanmoins, nous étions représentés au sein du comité de pilotage Private Banking de l'ASB et donc au cœur des évolutions. L'accent a été mis ici sur les opérations transfrontières et en particulier sur le défi de l'accès au marché européen, où, toutefois, aucune percée n'a pu être réalisée en 2019. Parmi les autres sujets abordés figuraient la finance durable, l'échange automatique de renseignements, les gestionnaires de fortune externes et l'entrée en vigueur de la LSFin et de la LEFin. Dans ce contexte, aucun nouvel aspect du Private Banking intéressant les banques régionales n'a été identifié et, par conséquent, aucun traitement n'a été poursuivi au sein de la taskforce (le lancement de la LSFin sera traité par la taskforce KORECO). Nous continuerons de suivre de près l'évolution de la situation en 2020 et inclurons tous les aspects importants au sein de la taskforce.

Lead taskforce: Michael Steiner, acrevis Bank AG

Taskforce Marché immobilier

La taskforce Marché immobilier nouvellement constituée s'est principalement intéressée à la question des «immeubles de rendement résidentiels» soulevée par l'autorité de surveillance, ainsi qu'à la rédaction de prises de position sur des questions de politique générale telles que la procédure de consultation sur le «Changement de système en matière de valeur locative» et sur l'initiative populaire «Davantage de logements abordables». Ces intérêts ont été portés à l'attention du groupe de travail Marché immobilier de l'ASB. Sur le thème «immeubles de rendement résidentiels», un ajustement précoce de l'OFR avec des resserrements du total de l'encours a été évité en faveur d'un resserrement de l'autoréglementation pour les nouvelles affaires. L'ASB a rédigé et soumis des prises de position sur des questions politiques. Le groupe de travail national transmet actuellement au groupe de travail Marché immobilier, pour évaluation et prise de position, différents sujets relatifs à la mise en œuvre prévue de «Bâle III final» concernant le marché de l'immobilier. Ces questions continueront de nous préoccuper à l'avenir.

Lead taskforce: Beat Schneeberger, Banque Valiant SA

Notre réseau: les banques régionales suisses sont représentées entre autres dans les instances des institutions suivantes: economiesuisse, esisuisse, FINMA (groupes de travail), Coordination des banques domestiques (CBD), Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Association suisse des banquiers (ASB), Banque nationale suisse, SIX Interbank Clearing SA, SIX Payment Services SA, SIX Paynet SA, Swisskey SA, SwissSign Group SA

LES MEMBRES DE L'ABRS

acrevis Bank AG

AEK BANK 1826 Genossenschaft

Alpha RHEINTAL Bank AG

Baloise Bank SoBa AG

Bank BSU Genossenschaft

Bank EEK AG

Bank EKI Genossenschaft

Bank Gantrisch Genossenschaft

Bank in Zuzwil AG

Bank Leerau Genossenschaft

Bank Linth LLB AG

Bank SLM AG

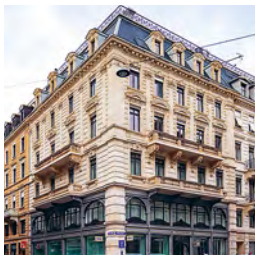
Bank Sparhafen Zürich AG

Bank Thalwil Genossenschaft

BANK ZIMMERBERG AG

BBO Bank Brienz Oberhasli AG

Bernerland Bank AG

Bezirks-Sparkasse Dielsdorf Genossenschaft

Burgerliche Ersparniskasse Bern Genossenschaft

Caisse d'Epargne de Nyon s.c.

Clientis AG

Clientis Bank Aareland AG

Clientis Bank im Thal AG

Clientis Bank Oberaargau AG

Clientis Bank Oberuzwil AG

Clientis Bank Thur Genossenschaft

Clientis Bank Toggenburg AG

Clientis Biene Bank im Rheintal Genossenschaft

Clientis BS Bank Schaffhausen AG

Clientis Caisse d'Epargne Courtelary SA

Clientis EB Entlebucher Bank AG

Clientis Spar- und Leihkasse Thayngen AG

Clientis Sparcassa 1816 Genossenschaft

Clientis Sparkasse Oftringen Genossenschaft

Clientis Sparkasse Sense

Clientis Zürcher Regionalbank Genossenschaft

CRÉDIT MUTUEL DE LA VALLÉE SA

DC Bank

Entris Banking AG

Ersparniskasse Affoltern i. E. AG

Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft

Ersparniskasse Schaffhausen AG

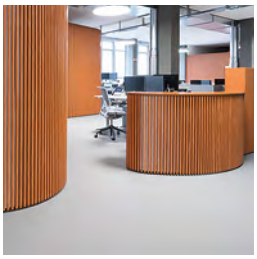
Esprit Netzwerk AG

GRB Glarner Regionalbank Genossenschaft

Hypothekarbank Lenzburg AG

Leihkasse Stammheim AG

Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG

Regiobank Männedorf AG

Regiobank Solothurn AG

SB Saanen Bank AG

Spar- und Leihkasse Bucheggberg AG

Spar- und Leihkasse Frutigen AG

Spar- und Leihkasse Wynigen AG

Spar- und Leihkasse Riggisberg AG

Sparkasse Schwyz AG

Valiant Bank AG

VZ Depotbank AG

WIR Bank Genossenschaft

Zürcher Landbank AG

Conseil d'administration

Depuis la gauche: Ewald Burgener, Markus Boss, Marianne Wildi, Rolf Zaugg, Jürg Gutzwiller, Christian Heydecker, Peter Ritter, Markus Gosteli, David Sarasin (manquent: Jürg Ritz et Michael Steiner)

Secrétariat

Jürg de Spindler
Directeur

Manuela Kohler
Assistante de la Direction

Ariane Quarroz
Assistante de la Direction

Impressum

Éditeur et rédaction
Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8, 3073 Gümligen
www.regionalbanken.ch

Concept et réalisation
Schmucki Agentur für Kommunikation AG, Uster, www.schmucki.swiss

Photos
Ben Zurbriggen, Bienne, www.ben-zurbriggen.ch

Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8
3073 Gümligen

www.regionalbanken.ch